**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 55 (1984)

**Heft:** 2: Informatique (I): des utilisateurs avertis

**Artikel:** Des prestations supplémentaires offertes aux groupements ou aux

associations

Autor: Bovée, Jean-Paul

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-824427

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

### Des prestations supplémentaires offertes aux groupements ou aux associations



Le présent bulletin tente de cerner les principales questions soulevées par l'introduction de l'informatique aussi bien dans les entreprises privées qu'aux différents niveaux de l'administration publique (par exemple les communes). Il existe un autre ensemble d'organismes, constitué par les associations qui n'entrent pas dans les deux catégories mentionnées ci-dessus. Les problèmes rencontrés sur ce plan présentent une nature assez spécifique. Le cas des associations vaut donc d'être traité séparément. Le but de ces quelques lignes, qui s'inspirent en grande partie de l'expérience de l'ADIJ, est de faire ressortir les points saillants de ces problèmes, dans l'espoir que les éléments indiqués ici pourront être de quelque utilité pour d'autres associations.

Le développement de la micro-informatique

On emploie fréquemment, depuis une dizaine d'années, l'expression « révolution de l'informatique ». S'agit-il d'une réalité ou d'un abus de langage? Certes, on ne peut parler d'une révolution dans l'acception politique du terme, c'est-à-dire d'un éclatement social qui s'attacherait à modifier les structures politiques et institutionnelles des pays occidentaux; mais les habitants de ces derniers ne sont pas moins en train de vivre un bouleversement profond, général et rapide de leurs méthodes de production et de leur vie quotidienne en général, tant il est vrai que dans la plupart des do-

maines, l'informatique est présente et fait sentir ses effets. La puissance des ordinateurs d'aujourd'hui est devenue si considérable qu'aux yeux de nombreuses personnes, par une sorte de réminiscence ludique, le développement de l'informatique est souvent considéré comme responsable des tensions qui



règnent actuellement sur le marché de l'emploi. Preuve en est que cette machine revêt l'apparence d'une chose à la fois monstrueuse et mystérieuse, dont il faut se protéger. Les lois ne tarderont pas à fleurir, quand elles n'existent pas déjà, pour protéger la sphère privée de l'individu, qui apparaît de plus en plus menacée.

Une spécificité importante de cette révolution est l'émergence et l'essor extraordinairement rapide de la micro-informatique. Celle-ci se caractérise à son tour par un développement prodigieux de la technologie des micro-ordinateurs, qui a pour corollaire un accroissement considérable de la capacité des machines et de leurs possibilités d'utilisation. Elle s'accompagne d'une diminution importante des prix qui rend accessible, pour des budgets relativement modestes, des machines ergonomiques toujours plus sophistiquées.

Ainsi, pour un grand nombre d'entreprises comme pour l'administration publique et beaucoup d'autres organismes, il s'agit de prendre un tournant. Ceux qui le rateront encourront le risque de disparaître. De plus, comme sur la route, il vaut mieux prendre le virage à temps et à vitesse calculée, plutôt qu'attendre trop longtemps et foncer pour rattraper le retard au risque d'un dérapage difficile à contrôler.

### Le micro-ordinateur, un investissement

Pour une entreprise, toute la question est centrée autour de la notion de productivité. D'une manière générale, le micro-ordinateur permet d'accomplir une quantité de travail très supérieure par unité de temps.

Il doit également favoriser la réalisation de tâches nouvelles, qui n'auraient pu être entreprises dans d'autres conditions. Il en va de même pour une association telle que l'ADIJ, qui ne peut se permettre de voir diminuer le niveau relatif de sa productivité. Les exigences des membres des associations et du public en général deviennent plus nombreuses, ce qui est normal dans un monde en pleine mutation; mais ces exigences ont tendance à augmenter plus rapidement que les moyens (surtout financiers) dont disposent les associations. Pour maintenir simplement ses

prestations, à plus forte raison si elle souhaite les accroître, une association doit investir.

La question de savoir quel type d'investissement pratiquer peut se poser. L'acauisition d'un micro-ordinateur peut alors se révéler comme la solution la plus judicieuse. L'achat de la machine et bonne imprimante représente, pour citer un ordre de grandeur, une dépense de l'ordre de quinze à vingt mille francs. A cela, il faut ajouter le prix du logiciel, qui varie beaucoup selon les programmes; le choix de ceux-ci sera déterminé par les besoins et les objectifs de l'association. Cette dépense peut s'élever de quelques centaines à plusieurs milliers de francs. Pour une dépense initiale de vint à vingt-cinq mille francs, une association quelconque peut donc disposer d'un système opérationnel à hautes performances, faisant office aussi bien de micro-ordinateur scientifique que de machine à traitement de texte.

### Un vaste champ d'utilisation

L'acquisition d'un tel instrument de travail présente un grand nombre d'avantages. Dans sa procédure d'évaluation, l'ADIJ a retenu essentiellement les aspects suivants.

Le projet de réalisation de l'«annuaire des statistiques jurassiennes» a constitué une bonne occasion de s'interroger sur l'opportunité d'introduire la microinformatique dans l'association. En effet, pour un tel ouvrage, il s'est avéré avantageux d'acquérir un micro-ordinateur et une bonne imprimante permettant de produire des pages définitives, prêtes à être imprimée, plutôt que de faire exécuter le travail de composition et de mise en page par l'imprimerie elle-même. Mais de nombreuses autres utilisations possibles ont été mises en évidence.

Il est envisageable, par exemple, de gérer le fichier d'une association au

# AMarchand SA

### 2800 DELÉMONT

INSTALLATIONS SANITAIRES FERBLANTERIE - COUVERTURES CHAUFFAGES CENTRAUX COUVERTURE SARNAFIL VENTILATION - CLIMATISATION

- Votre épargne
- Vos crédits
- Vos opérations bancaires

## BANQUE CANTONALE DU JÜRA

CARANTIE MEMBRE DE JUNION
DE L'ETAT DES BANQUES CANTONALES

PORRENTRLY SAIGNELEGIER BASSECOURT DELEMONT LE NORMONT COURRENOUN

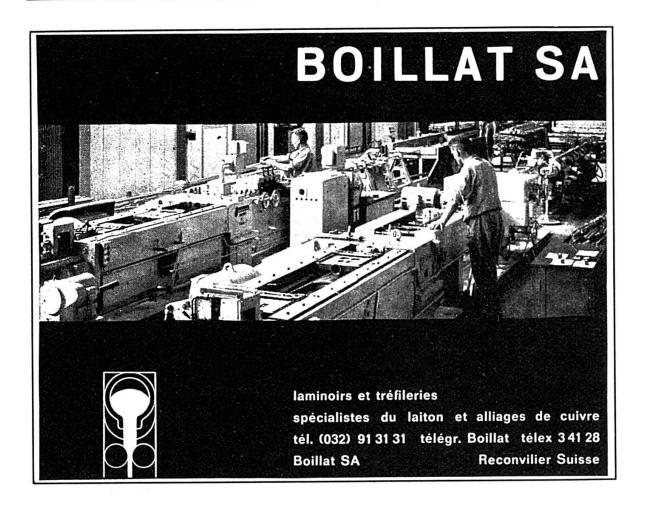
entièrement au service de l'économie et de la population jurassiennes

## Marcel Berger SA

2740 MOUTIER

Entreprise de maçonnerie et de travaux publics, béton armé

Téléphone 032 93 57 47



moyen du micro-ordinateur. Ainsi, il devient aisé de le tenir à jour, de connaître l'état des membres à tout moment, d'opérer des tris selon des critères multiples (par exemple, séparer les membres qui n'ont pas payé leur cotisation de ceux qui l'ont payée), d'imprimer des étiquettes autocollantes, ou encore, d'éditer une circulaire comprenant, en plus du texte, l'adresse de chaque membre de l'association. Une fois le fichier stocké, ce travail s'effectue automatiquement. L'emploi du micro-ordinateur pour la réalisation de tous les travaux de secrétariat représente donc une énorme économie de temps et de travail.

### Matériel utilisé

Marque: Victor Type: Sirius 2

Configuration: 1 unité centrale 256 Ko; 1 imprimante Brother HR-15 16-18 cps; 1 chargeur automatique; 1 écran 25 lignes × 80 caractères.

La comptabilité, pour citer un autre exemple, constitue également un domaine dans lequel l'emploi du micro-ordinateur s'avère très efficace. Celui-ci permet de stocker et de gérer toutes les données de nature financière. L'état intermédiaire des comptes peut ainsi être connu à n'importe quel moment, sans

travail supplémentaire. Il devient aisé de calculer périodiquement tous les renseignements souhaités (variations par rapport aux années précédentes ou par rapport au budget, importance relative des différents postes de recettes et de dépenses, etc.).

Ces quelques cas donnent une idée des facilités procurées par l'introduction de la micro-informatique sur le plan du secrétariat. Il faut ajouter à cela tous les avantages liés au traitement de texte, qui s'appliquent aussi bien à la correspondance habituelle et à l'impression de circulaires qu'à la rédaction de textes plus importants, comme les rapports et les mémoires de tout genre, les articles ou les livres. Cette possibilité d'utilisation du micro-ordinateur est fort appréciable pour les associations; celles-ci, en effet, publient fréquemment de tels textes et, parfois, éditent leur propre journal ou leur propre bulletin.

Pour les associations les plus diverses, l'heure est donc venue de s'interroger quand à l'opportunité de faire appel à la micro-informatique. Ce choix doit s'inscrire dans le cadre d'une politique à moyen ou à long terme, dont les principaux objectifs sont la réduction des dépenses et l'augmentation de la capacité de travail.

Jean-Paul BOVÉE